La Région Nouvelle-Aquitaine va prolonger son soutien au maintien des exploitations en agriculture biologique

vendredi 4 novembre 2022, par lpe

Depuis 2018, la région occupe la deuxième place au niveau national en surface et en nombre d'exploitations en agriculture biologique : 378.000 ha, et plus de 9000 exploitations, soit près de 15 % des exploitations agricoles de la Nouvelle-Aquitaine. En 6 ans, les surfaces conduites avec ce mode de production ont doublé et atteignent aujourd'hui près de 10 % de la surface agricole utile (SAU) néo-aquitaine.

Les bénéfices de l'agriculture biologique sont indéniables pour la restauration de la qualité des milieux naturels. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols, à la préservation de la biodiversité et à la création d'emplois. Elle contribue également à la diversité de l'alimentation par la rotation des cultures qu'elle implique.
C'est pourquoi, dès 2017, la Région a conclu un PACTE d'ambition régionale pour le développement de l'agriculture biologique avec la profession agricole et l'Etat. Cette orientation politique a été confirmée au travers de Néo Terra, la feuille de route du Conseil régional en faveur de la transition énergétique et écologique votée en 2019.
Après une croissance de la consommation nationale à deux chiffres pendant de nombreuses années, la consommation a marqué le pas en 2021 dans un contexte de ralentissement de la consommation alimentaire globale en France.

C'est dans cette conjoncture qu'Alain Rousset et Jean-Pierre Raynaud annonceront qu'une aide exceptionnelle de 16 millions d'euros permettra de poursuivre, une année de plus, l'aide au maintien à l'agriculture biologique. Elle sera réservée aux agriculteurs, spécialisés en agriculture biologique, et qui maintiennent ce mode de production vertueux.

Ndlr : A noter qu'à partir de 2023, l'Etat va reprendre la main sur les aides à la surface et il n'y aura plus d'aides au maintien en BIO.

Cette aide est abondée par la Région et l'Union européenne (FEADER) et sous réserve du vote favorable des élus régionaux qui seront réunis en Commission permanente ce lundi 7 novembre à Poitiers.